

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/140

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits correspondants pour 2013. Pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées, le Département intervient au titre de l'aide sociale légale en finançant d'une part les frais d'aide ménagère et d'autre part les prises en charge assurées par les services d'accompagnement social et médico-social pour personnes handicapées (SAVS et SAMSAH). Par ailleurs, le Département soutient financièrement l'association GIHP Alsace, qui met en oeuvre 2 services de transport pour les personnes à mobilité réduite sur la région de Haguenau-Bischwiller et la région de Saverne. Les crédits prévus à ce titre assurent le financement de ces deux réseaux, en complément d'un apport par les communes ou leurs groupements, qui bénéficient du service. En complément de ses missions obligatoires, le Département soutient également les associations oeuvrant dans le domaine du handicap en finançant des actions bien ciblées en cohérence avec ses compétences.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction de l'Autonomie	4 225 000 €
PAT	Direction de la Mobilité	200 000 €
	TOTAL	4 425 000 €

4311 – Aides ménagères à domicile

Le crédit proposé, en légère augmentation (+10 000 €), tient compte de la dépense réalisée au 30 septembre 2012.

4312 – Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile

Ces services ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées dans le cadre d'un accompagnement social ou médico-social adapté. Ces services doivent favoriser le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

En 2013, ce seront 6 nouvelles places qui seront créées. Si l'on ajoute à ces créations, l'augmentation du tarif, le budget prévisionnel pour 2013 s'élève à 3,9 M€.

4313 – Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine du handicap

L'objectif est de soutenir prioritairement des actions bien ciblées en cohérence et complémentarité avec les compétences du Conseil Général du Bas-Rhin. Ces crédits servent ainsi notamment à financer des actions d'accompagnement des personnes

handicapées, d'information et de soutien familial. A titre d'exemples d'associations soutenues financièrement, on peut citer : l'AAPEI, l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux, l'Association Parentale d'Entraide aux Enfants atteints d'infirmité, La Route Nouvelle d'Alsace, le Centre d'Exposition Permanente, l'Association des Familles de traumatisés crâniens.

4314 – Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite

Le Conseil Général finance depuis de longues années, de manière volontaire, le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (G.I.H.P.) Alsace, qui organise deux services de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR).

Ce service TPMR est déployé dans la région de Haguenau - Bischwiller (une quinzaine de communes, au-delà du périmètre des transports urbains de Haguenau – Schweighouse-sur-Moder) et sur la région de Saverne-Bouxwiller (33 communes).

Une analyse du service a permis de montrer que la majorité des transports réalisés par le GIHP étaient tournés à destination des ESAT, dont le financement des transports est légalement assuré par l'Agence Régionale de la Santé. Cette prise en compte, à partir de septembre 2013, explique que les crédits proposés au budget 2013 sont réduits d'un tiers par rapport à ceux proposés au budget 2012.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4311	Aides ménagères à domicile et allocations de services ménagers	180 000,00 €	190 000,00 €
4312	Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile	4 000 000,00 €	3 900 000,00 €
4313	Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine du handicap	170 000,00 €	135 000,00 €
4314	Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €	200 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL